



**Tèt kole**

**HAÏTI. ECOLE BASILE MOREAU**

**DON / PARRAINAGE**

« Tèt Kole » se prononce « tête collée » et veut dire « solidarité » en créole haïtien.

Comme prévu dans le Albertinages du 5 septembre 2011, nous vous proposons d'aider l'école Père Basile Moreau à Port au Prince en Haïti, soit en faisant un don pour participer à la reconstruction suite au séisme, soit en prenant un ou des enfant(s) de l'école en parrainage. Le parrainage est indispensable pour certains élèves qui ne peuvent poursuivre leur scolarité que s'ils sont pris en charge. Mme Akyag, professeur à Albert de Mun et qui s'est rendue sur place, peut vous donner davantage de renseignements.

**B.Schmit**

>.....<

**BULLETIN d'adhésion et de PARRAINAGE / DON**

De la part d'un professeur / membre du personnel / parent d'élève d'Albert de Mun

À compléter et retourner à :

Association TET KOLE St Michel de Picpus – 53, rue de la Gare de Reuilly - 75012 Paris

M. Mme. Mlle :..... Prénom .....

J'ai un ou plusieurs enfants en classe de:.....

Adresse:.....

Tel:.....

E-mail:.....

**JE SOUHAITE AIDER LES ENFANTS DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE P. BASILE MOREAU EN HAÏTI (sachant que le coût de la scolarité est de 440 € par an pour un enfant).**

Il y a 4 possibilités:

- Je parraine un enfant pour un an en participant à sa scolarité (110€ ou plus :..... + 10€ d'adhésion à l'association) et je verse un montant total de.....€
- Je parraine un enfant pour un an en assurant la totalité de sa scolarité (440€+10€ d'adhésion à l'association) et verse 450€ (Possibilité de payer par 3 chèques de 150 €, envoyés ensemble et encaissés trimestriellement (inscrire au dos la date souhaitée).
- Nous sommes un groupe de ..... personnes et versons 110 € ou plus : ..... € pour parrainer un enfant en contribuant à sa scolarité. Dans ces conditions, il n'y a pas d'adhésion à l'association.  
Noms et classes des parrains:.....
- J'aide l'école P. Basile Moreau en faisant un don incluant 10€ d'adhésion en versant un total de : .....€.

**Je joins mon règlement par chèque(s) à l'ordre de « Association Tèt Kole Saint Michel/ Basile Moreau ».**

Tout adhérent recevra un reçu fiscal\* donnant droit à réduction d'impôts de 66 % du montant de ses dons dans la limite de 20% du revenu net imposable.

(\*NB : l'adhésion de 10€ ne peut être incluse dans le reçu fiscal)

Date:.....Signature: